

**Conseil économique et social**

Distr. générale
16 août 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe****Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement****Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Dixième session**

Genève, 14 et 15 novembre 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session**

Qui s'ouvrira au siège de l'Organisation mondiale de la santé à Genève,
le mercredi 14 novembre 2012, à 15 heures*

I. Ordre du jour provisoire**Colloque 2012 du Programme paneuropéen: une mobilité écologique
et respectueuse de la santé pour une vie urbaine durable**

1. Colloque 2012 du Programme paneuropéen

* Conformément aux procédures d'accréditation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (http://www.unece.org/meetings/practical_information/confpart.pdf) et de l'envoyer au secrétariat, par courrier électronique (secretariat@thepep.org), au plus tard deux semaines avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations sont priés de retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la CEE (http://www.unece.org/meetings/UN_Map.pdf). Pour des raisons d'économie, les représentants sont invités à se munir de leurs propres exemplaires des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Ces documents peuvent être téléchargés à partir du site Web du Programme paneuropéen (www.thepep.org).

Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen

2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Adoption des rapports du Comité directeur et de son Bureau.
5. Résultats du Colloque 2012 du Programme paneuropéen.
6. Préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (avril 2014).
7. Mise en œuvre de la Déclaration d'Amsterdam:
 - a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement;
 - b) Course de relais du PPE-TSE;
 - c) Partenariat du PPE-TSE.
8. Gestion du PPE-TSE:
 - a) Surveillance de la mise en œuvre;
 - b) Stratégie de communication;
 - c) Programme de travail pour 2012-2013;
 - d) Questions financières;
 - e) Renforcement des synergies avec des organisations et processus internationaux.
9. Questions diverses.
10. Dates et lieu de la prochaine session.

II. Annotations

Colloque 2012 du Programme paneuropéen: une mobilité écologique et respectueuse de la santé pour une vie urbaine durable

1. Colloque 2012 du Programme paneuropéen

1. À sa septième session, le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a examiné le cadre institutionnel du PPE-TSE et étudié les moyens d'encourager la participation des États membres et des autres parties prenantes et de les associer plus activement à un débat sur les questions en rapport avec les trois secteurs.
2. Le Comité est convenu qu'à partir de sa huitième session, un colloque devrait être organisé au début de sa session annuelle, qui serait orienté vers les quatre buts prioritaires énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam et se tiendrait durant les quatre années à venir (à savoir un but par an, de 2010 à 2013). Participeraient à ce colloque des représentants des gouvernements, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Cette diversité permettrait au Comité d'approfondir le débat et de contribuer à l'évaluation des progrès accomplis pour atteindre ces buts, jusqu'à la quatrième Réunion de haut niveau en 2014 (ECE/AC.21/SC/2009/8-EUR/09/5088363/8, par. 46).

3. Le Colloque 2010 du Programme paneuropéen s'est tenu le 8 décembre 2012 sur le thème «Investissements respectueux de l'environnement et de la santé et emplois dans le secteur des transports» sur un sujet lié au but propriétaire 1 énoncé dans la Déclaration d'Amsterdam (développement économique durable et création d'emplois écologiques). Les discussions ont donné lieu à des travaux complémentaires visant à clarifier la notion d'emploi écologique dans le contexte du Programme paneuropéen et à recueillir des exemples de nouveaux emplois découlant de politiques durables et respectueuses de la santé en matière de transport. Les résultats de ces travaux complémentaires seront exposés dans une publication¹ qui sera présentée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21 septembre 2011).

4. Le Colloque 2011 du Programme paneuropéen «Une mobilité urbaine partagée et innovante» s'est tenu le 16 décembre 2011 et a été axé sur le but prioritaire 2 (gérer une mobilité durable et favoriser un système de transport plus efficient). Il a suscité une participation active et donné lieu à des messages clefs (ECE/AC.21/SC/2011/8-EUDHP1003944/7.1/SC9/8, par. 10 à 24).

5. Le Colloque 2012 du Programme paneuropéen «Une mobilité écologique et respectueuse de la santé pour une vie urbaine durable» aura lieu le 14 novembre 2012 et sera axé sur le but prioritaire 3 (réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports). Les États membres, les membres de la société civile et d'autres parties prenantes sont invités à y participer activement en prenant part aux débats et en proposant des recommandations.

6. Les conclusions du Colloque seront examinées lors de la session générale du Comité directeur qui aura lieu le lendemain (voir ci-après le point 5 de l'ordre du jour). Le programme détaillé du Colloque sera communiqué en temps voulu.

Document

Document de réflexion sur le Colloque 2012 du Programme paneuropéen (ECE/AC.21/SC/2012/2-EUBCE 1206040/1.9/SC10/2).

Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen

2. Adoption de l'ordre du jour

7. Le Comité directeur devrait adopter l'ordre du jour de sa dixième session, tel qu'établi par le secrétariat du Programme paneuropéen (Commission économique pour l'Europe (CEE)) et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Europe) en consultation avec son Bureau.

Document

Ordre du jour provisoire (ECE/AC.21/SC/2012/1-EUDCE1206040/1.9/SC10/1).

3. Élection du Bureau

8. Le Comité élira un président et un ou plusieurs vice-présidents. Conformément à son règlement intérieur, la présidence est assurée à tour de rôle chaque année par des représentants du secteur des transports, du secteur de la santé et du secteur de

¹ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, *Green and healthy jobs in transport: launching a new Partnership under THE PEP* (Copenhague 2011). Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=26099>.

l'environnement. Le Président de la dixième session devrait représenter le secteur de l'environnement.

9. Le Comité examinera la composition de son Bureau (voir l'annexe) et envisagera d'élire de nouveaux membres.

4. Adoption des rapports du Comité directeur et de son Bureau

10. Le Comité adoptera les rapports de sa neuvième session (Genève, 16 et 17 novembre 2011) et des quinzième (Genève, 18 novembre 2011), seizième (Paris, 9 mars 2012) et dix-septième (Copenhague, 9 et 10 juillet 2012) réunions de son Bureau.

Document

Rapport sur les travaux de la neuvième session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement et rapport sur la quinzième réunion du Bureau du Comité directeur (ECE/AC.21/SC/2011/8-EUDHP1003944/7.1/SC9/8); rapport sur la seizième session du Bureau du Comité directeur (document informel n° 2); rapport sur la dix-septième réunion du Bureau (document informel n° 3).

5. Résultats du Colloque 2012 du Programme paneuropéen

11. Le secrétariat rendra compte des conclusions du Colloque 2012 du Programme paneuropéen. Il sera invité à en examiner les résultats et à se prononcer sur les activités de suivi à mener afin d'obtenir des résultats concrets. Le Comité devrait en outre se pencher sur les questions particulières à aborder lors du Colloque 2013, qui devrait être axé sur le but prioritaire 4 énoncé dans la Déclaration d'Amsterdam (favoriser des politiques et des mesures propices à des modes de transport sains et sûrs).

6. Préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (avril 2014)

12. À sa neuvième session, le Comité s'est félicité de la proposition des représentants de la France d'accueillir la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement qui devrait se tenir en marge de la Transport Research Arena et d'autres manifestations concernant les transports, qu'il est prévu d'organiser à Paris et à Marne-la-Vallée en avril 2014.

13. Une réunion extraordinaire du Bureau du Programme paneuropéen a eu lieu le 9 mars 2012 à Paris avec des représentants du Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du Ministère français de la santé afin d'élaborer plus avant cette proposition.

14. À sa dix-septième réunion, tenue les 9 et 10 juillet 2012 à Copenhague, le Bureau a procédé à un examen préliminaire du thème, de la présentation et du programme de la quatrième Réunion de haut niveau. Le Comité est invité à examiner ce thème, les questions qui feront l'objet des débats, les principaux documents et les résultats attendus, compte tenu, notamment, des décisions pertinentes prises par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio Janeiro, 20-22 juin 2012).

15. Les prochaines réunions du Bureau élargi (ouvert à tous les membres du Comité directeur) pourraient servir de réunions préparatoires à la quatrième Réunion de haut niveau, en commençant par la dix-huitième réunion le 16 novembre 2012, suivie de la session du Comité directeur. Les délégations sont invitées à faire savoir si elles souhaitent participer aux réunions du Bureau élargi.

Document

Document de réflexion sur la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2012/3-EUDCE1206040/1.9/SC10/3).

7. Mise en œuvre de la Déclaration d'Amsterdam

16. Le Comité examinera les progrès réalisés dans le cadre des trois mécanismes de mise en œuvre énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam: les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement; la course de relais du PPE-TSE et le Partenariat du PPE-TSE.

a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

17. À sa neuvième session, le Comité a examiné les progrès accomplis en vue de l'élaboration des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, désignés dans la Déclaration d'Amsterdam comme moyens de promouvoir une action à l'échelle nationale (ou infranationale) en matière de transports respectueux de l'environnement et de la santé.

18. Le Comité prendra connaissance de la version finale du projet de guide pour l'élaboration des plans d'action établi par le secrétariat. Les délégations sont invitées à procéder à des échanges d'informations sur l'élaboration des plans d'action dans leurs pays respectifs et sur la manière dont ces plans sont appliqués à l'échelle infranationale et locale.

19. Le Comité souhaitera peut-être étudier les moyens de renforcer la capacité des États membres à intégrer la politique des transports, de la santé et de l'environnement et de mettre au point une formation adaptée aux pays, pour laquelle le guide constituerait un document de référence important. Le Partenariat du PPE-TSE a pour but d'apporter une aide aux États membres pour l'élaboration d'un plan d'action national.

Document

Guide pour l'élaboration d'un plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement (document informel n° 4).

b) Course de relais du PPE-TSE

20. La course de relais du PPE-TSE s'est poursuivie en 2012, permettant ainsi de passer le «bâton», c'est-à-dire des messages clés du PPE-TSE, d'un pays à l'autre dans la région CEE-OMS/Europe, depuis Amsterdam en passant par Prague, Skopje, Batumi (Géorgie), Kiev et Moscou.

21. À sa neuvième session, le Comité a examiné l'expérience acquise grâce aux quatre ateliers relais menés de 2009 à 2011 et tiré les enseignements suivants pour que l'organisation de tels ateliers soit couronnée de succès: a) il faut se concentrer sur quelques questions précises et sur les prescriptions nationales; b) il est nécessaire d'attirer l'attention des médias; c) les ateliers doivent être précédés d'une mission préparatoire d'experts techniques chargés de commencer le travail pratique dans des domaines qui présentent de l'intérêt pour le pays hôte de l'atelier et pour les pays participants; et d) l'atelier doit être suivi après deux ou trois ans d'une évaluation des progrès accomplis et du degré d'exécution des actions proposées aux responsables politiques. En outre, il a été recommandé par le Bureau que le Comité directeur examine le rapport non seulement du dernier atelier organisé mais aussi du précédent, pour s'assurer que les résultats et les propositions d'action ont été suffisamment examinés.

22. Le Comité souhaitera peut-être examiner le rapport de l'atelier sur le développement durable des transports urbains: défis et perspectives, qui s'est tenu les 7 et 8 juin 2012 à

Moscou et adopter ses propositions d'action à l'intention des responsables politiques. Il souhaitera peut-être aussi revoir les résultats de l'atelier de Kiev tenu en 2011.

23. Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner une proposition de son Bureau visant à établir et à présenter à la quatrième Réunion de haut niveau un recueil des bonnes pratiques en matière de transport urbain respectueux de l'environnement et de la santé, qui tient compte des résultats et des propositions d'action destinées aux responsables politiques de toute la série des ateliers tenus pendant la course de relais, d'Amsterdam à Paris.

24. Les délégations sont invitées à proposer des pays hôtes pour la tenue de futurs ateliers se rapportant à l'un des quatre buts prioritaires énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam.

Document

Rapport de l'atelier de Moscou (ECE/AC.21/SC/2012/4-EUDCE1206040/1.9/SC10/4); rapport de l'atelier de Kiev (ECE/AC.21/SC/2011/4-EUDHP1003944/7.1/SC9/4); document de réflexion sur le sixième atelier de la course de relais du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2012/8-EUDCE1206040/1.9/SC10/8, anglais seulement).

c) Partenariat du PPE-TSE

25. À sa huitième session, le Comité a adopté le projet de mandat pour le Partenariat du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2010/3-EUDHP1003944/7.1/SC8/3). Le Comité souhaitera peut-être poursuivre ses discussions sur le Partenariat afin de mettre au point des outils (par exemple la boîte d'outils du PPE-TSE) et des guides thématiques.

26. Pour donner suite à la demande exprimée par le Comité à sa huitième session, le Bureau et le secrétariat ont élaboré une brochure sur les résultats du Colloque 2010 du Programme paneuropéen concernant les emplois qui préservent l'environnement et la santé dans le secteur des transports et l'ont présentée à la Conférence ministérielle d'Astana en septembre 2011 (voir le paragraphe 3 ci-dessus), donnant ainsi un nouvel élan au Partenariat du PPE-TSE. Après que le Partenariat ait été ainsi relancé, il est prévu d'approfondir et de quantifier la portée économique des emplois respectueux de l'environnement et de la santé dans les transports. Un projet de rapport sera présenté au Comité pour examen.

27. La délégation autrichienne tiendra le Comité au courant des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de l'initiative TRANSDANUBE, un projet transfrontière sur la gestion de la mobilité durable et le tourisme respectueux de l'environnement le long du Danube, qui pourrait être une contribution au Partenariat du PPE-TSE et répondrait à la Stratégie de l'Union européenne pour le Danube.

28. À sa neuvième session, le Comité a examiné un projet de guide sur les mécanismes de financement pour promouvoir les buts liés au PPE-TSE. Une version actualisée de ce guide sera présentée au Comité pour examen.

29. Le secrétariat tiendra le Comité informé des révisions apportées aux outils d'évaluation économique de la santé pour la marche et le cyclisme. Ces outils ont été élaborés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE, avec l'appui de l'Autriche, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de la Commission européenne.

30. Un représentant de la France informera le Comité des progrès accomplis par le Ministère français chargé des transports (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) en vue d'établir, au moyen d'un questionnaire, un inventaire des règlements et des pratiques en matière de signalisation routière à l'intention des cyclistes et des piétons. Ce questionnaire, mis au point par le CERTU, centre français de recherche,

visé à recueillir des données sur les règlements, la signalisation et les pratiques des États membres en matière de transports physiquement actifs, y compris les marquages et la signalisation utilisés par la police, pour le tourisme et d'autres services.

Document

(ECE/AC.21/SC/2012/5-EUDCE1206040/1.9/SC10/5, anglais seulement). Draft report economic scope of green and healthy jobs in transport (document informel n° 5); updated pocket guidebook on working in partnership with the European Union (document informel n° 6); Health Economic Assessment Tools (HEAT) for walking and cycling (document informel n° 7); CERTU progress report on signs and signals (document informel n° 8).

8. Gestion du PPE-TSE

a) Surveillance de la mise en œuvre

31. À sa onzième réunion, le Bureau du PPE-TSE a recommandé que le Comité directeur surveille les progrès réalisés à l'échelle nationale en vue d'atteindre les buts prioritaires énoncés dans la déclaration d'Amsterdam. Le secrétariat du PPE-TSE a été prié d'élaborer un questionnaire pour les États membres afin d'évaluer ces progrès. Le secrétariat du Programme paneuropéen a établi un questionnaire électronique qui a été adopté par le Comité à sa neuvième session.

32. Le questionnaire a été envoyé à tous les coordonnateurs du PPE-TSE à la fin de l'été 2012. À partir des réponses reçues, le secrétariat a fourni des rapports en ligne pour chaque État membre ainsi qu'une synthèse régionale pour examen par le Comité directeur. Les résultats du questionnaire seront présentés au Comité qui sera invité à fournir des instructions sur la suite à y donner. Un rapport final sur les progrès accomplis pourrait être présenté à la quatrième réunion de haut niveau en 2014.

33. En outre, les délégations souhaiteront peut-être rendre compte de projets et d'activités particuliers prévus ou à l'étude à l'échelle nationale. Ils sont invités à faire part des bonnes pratiques et de l'expérience acquise mais aussi des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre dans leurs pays d'une politique de transport respectueuse de l'environnement et de la santé.

Document

Synthèse régionale sur la mise en œuvre de la déclaration d'Amsterdam (document informel n° 9).

b) Stratégie de communication

34. À la suite de l'adoption d'une stratégie de communication à sa huitième session, le Comité a adopté à sa neuvième session un coffret publicitaire à l'intention des coordonnateurs du PPE-TSE afin de les aider à mettre en œuvre la stratégie à l'échelle nationale. Le Comité souhaitera peut-être donner de nouvelles instructions afin d'augmenter la visibilité du PPE-TSE.

Document

Proposed communication activities for 2013 (document informel n° 10).

c) Programme de travail pour 2012-2013

35. Le Comité est invité à étudier les activités réalisées en 2012 et à adopter son programme de travail pour 2013.

Document

Programme de travail du PPE-TSE pour 2012-2013 (ECE/AC.21/SC/2012/6-EUDCE1206040/1.9/SC10/6).

d) Questions financières

36. Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2012 et des dépenses prévues en 2013, sur la base de son programme de travail. Les délégations devraient annoncer des contributions, en espèces ou en nature, afin de soutenir l'exécution du PPE-TSE en 2013 et 2014.

Document

Status of THE PEP Trust Fund (ECE/AC.21/SC/2012/7-EUDCE1206040/1.9/SC10/7, anglais seulement).

e) Renforcement des synergies avec des organisations et processus internationaux

37. Le Comité sera informé de la collaboration entre le PPE-TSE et les processus internationaux qui lui sont associés, afin de renforcer les synergies.

38. Le Comité souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de renforcer la collaboration avec ces organisations et processus internationaux, ainsi que de promouvoir le PPE-TSE comme modèle pour d'autres régions. Il souhaitera peut-être notamment examiner une proposition du Bureau visant à établir une collaboration avec la Banque mondiale dans la région méditerranéenne.

9. Questions diverses

39. Le Comité souhaitera peut-être examiner toute autre question présentant un intérêt dans le domaine des transports, de la santé ou de l'environnement.

10. Dates et lieu de la prochaine session

40. La onzième session du Comité directeur doit en principe avoir lieu les 27 et 28 novembre 2013 au Palais des Nations à Genève. Elle doit être précédée du Colloque 2013 du Programme paneuropéen et suivie d'une réunion du Bureau, le 29 novembre 2013.

III. Organisation du travail

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 14 novembre 2012	
15 h 00-18 h 00	1
Jeudi 15 novembre 2012^a	
10 h 00-10 h 10	2
10 h 10-10 h 30	3
10 h 30-10 h 40	4
10 h 40-11 h 00	5
11 h 00-12 h 30	6

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
12 h 30-13 h 00	7 a)
15 h 00-15 h 30	7 b)
15 h 30-16 h 10	7 c)
16 h 10-16 h 30	8 a)
16 h 30-16 h 50	8 b)
16 h 50-17 h 15	8 c)
17 h 15-17 h 30	8 d)
17 h 30-17 h 45	8 e)
17 h 45-17 h 55	9
17 h 55-18 h 00	10

a La session sera suivie d'une réunion du Bureau du Comité directeur du Programme paneuropéen le vendredi 16 novembre à 9 h 30.

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante:

Secteur de la santé

- M. François André (Belgique)
- M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine)

Secteur des transports

- M^{me} Nadine Asconchilo (France)
- M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie)
- M^{me} Sjoukje Faber (Pays-Bas)
- M. Philippe Maler (France)

Secteur de l'environnement

- M. Bart Cobbs (États-Unis d'Amérique)
 - M. Robert Thaler (Autriche)
 - M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie)
-